



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

REPUBLIQUE FRANCAISE	
<hr/>	
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE	
Nombre de conseillers :	L'an deux mille vingt-six
En exercice : 9	Le 19 janvier à 19 h 00
Présents : 5	Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil de la mairie de Rognaix en séance publique sous la présidence de M. Patrice BURDET, Maire
Votants : 7	Etaient présents : Patrice BURDET, Benoit CHAMIOT-MAITRAL, Marie-Agnès DUC, Monique NAGORNY, Sébastien TATOUT
Pour : 7	Excusés : Olivier HAZARD (pouvoir Monique NAGORNY), Salvatore OLIVA (pouvoir à Patrice BURDET)
Contre :	Absents : Alou COULIBALY, Estelle MARTIN-BORRET
Absentions :	
Date de convocation : 15/01/2026	Formant la majorité des membres en exercice
Date d'affichage : 21/01/2026	Madame Marie-Agnès DUC est élue secrétaire de séance

Délibération n°2026-02**Objet : Décision modificative n°4**

Vu la nécessité de garantir la bonne exécution budgétaire de l'exercice en cours, il apparaît que le crédit inscrit au budget au titre du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour un montant de 4.500 euros doit être augmenté afin de couvrir la dépense engagée sur l'exercice 2025 pour un montant de 4.546 euros.

La clôture de l'exercice 2025 est fixée au 31 décembre, en application de l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales (CGCT). Toutefois, les décisions modificatives permettant d'ajuster les crédits de fonctionnement afin de régler les dépenses engagées avant le 31 décembre 2025 et d'inscrire les crédits nécessaires à la réalisation des opérations d'ordre de chacune des deux sections et entre les deux sections du budget doivent être adoptées au plus tard au 21 janvier 2026 pour une transmission en préfecture au 26 janvier 2026 au plus tard.

Monsieur le Maire propose le mouvement suivant :

Chapitre	Compte	Libellé	Montant budgété	Montant consommé	Montant engagé	Mouvement proposé	Nouveau budget
012	633	Impôts, taxes et versements assimilés	4 500,00	2 911,78	0	- 294,00	4 206,00
014	7392221	Fonds national de péréquation des ressources (FPIC)	4 252,00	0	4 546,00	+ 294,00	4 546,00

Après avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

REÇU EN PREFECTURE

le 21/01/2026

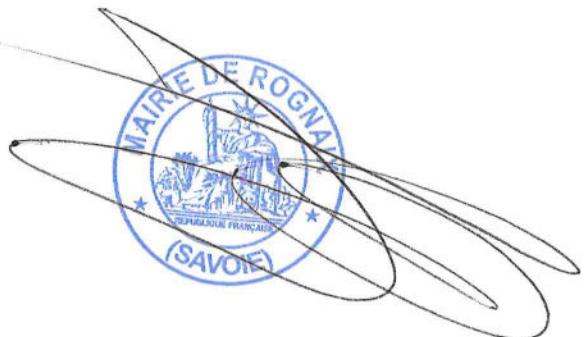
Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-217302185-20260121-DEL2026_02-

- **APPROUVE** les mouvements budgétaires tels que proposés ci-dessus.

AINSI FAIT ET DELIBERE AUX JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire,
Patrice BURDET



REÇU EN PREFECTURE

le 21/01/2026

Application agréée E-legalite.com

99_BU-073-217302185-20260121-DEL2026_02-